

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, une autoroute pour vélos est en cours de réalisation afin de relier Diegem à Zaventem. Les cyclistes vont pouvoir emprunter ce tronçon dès 2022. Ce tracé, qui est long de 26 kilomètres, poursuit un double objectif : permettre le désengorgement vers la capitale, mais aussi dans la capitale, et favoriser la mobilité douce.

Ce projet, orchestré par la Région flamande, a reçu le soutien du Gouvernement fédéral, qui participe au financement du projet dans le cadre du Plan de relance afin d’offrir des alternatives – on en parlait tout à l’heure – à l’utilisation de la voiture et de répondre à l’enjeu du changement climatique.

Je vous avais déjà interrogé sur la mise en place d’un corridor cyclable le long de la N4 de Wavre à Namur. Vous m’aviez notamment répondu que, tant à Louvain-la-Neuve qu’à Wavre, des améliorations ou la création d’aménagements cyclables sont prévues dans divers projets du plan Infrastructures et Mobilité pour tous, le PIMPT, qui concernent la N4 ainsi que dans le corridor de Louvain-la-Neuve vers Bruxelles, qui longera la E411.

J’ai deux questions, Monsieur le Ministre.

Où en sont vos contacts avec vos homologues des autres Régions concernant le corridor pour vélos reliant Louvain-la-Neuve à Bruxelles le long de la E411 ?

Vous aviez déclaré que le corridor pour vélos le long de la E411 serait terminé en 2024 au plus tôt. J’ai entendu cela dans la réponse à une question de l’un de mes collègues. Comment justifie-t-on des travaux à une date aussi éloignée alors que cela fait partie de vos priorités ? Ne serait-on pas en mesure de lancer ce corridor plus tôt, ce qui, permettrait une sérieuse alternative à l’accès à Bruxelles ?

On l’a redit aussi tout à l’heure : dans la DPR, on insiste sur les alternatives à la voiture. N’est-ce pas une priorité pour le Gouvernement wallon de mettre en place, au plus vite, ce corridor le long de la E411 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l’Énergie et de la Mobilité. – Madame la Députée, ce projet de corridor cyclable est un projet prioritaire, dont l’étude vient de débiter. C’est un projet d’envergure, mais également complexe, car le SPW Mobilité et Infrastructures doit créer au moins quatre passerelles, notamment pour enjambrer la vallée de la Dyle au droit de la RN238, et deux pertuis pour franchir divers échangeurs.

QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L’ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE CORRIDOR POUR CYCLISTES LE LONG DE LA E411 ENTRE LOUVAIN-LA-NEUVE ET BRUXELLES »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Henry, Ministre du Climat, de l’Énergie et de la Mobilité, sur « le corridor pour cyclistes le long de la E411 entre Louvain-la-Neuve et Bruxelles ».

En fonction de l'obtention du permis d'urbanisme et de l'issue de la procédure d'adjudication, nous devrions lancer les travaux dans le courant 2022 pour les terminer en 2024.

Certains tronçons pourraient potentiellement être mis en fonction fin 2022 ou début 2023, mais cela risque d'être rendu compliqué, car certaines parties du corridor cyclable viennent s'imbriquer dans d'autres projets, tout aussi complexes et importants, que sont les réaménagements des échangeurs de Rosières et Bierges.

Les contacts avec nos homologues flamands pour ce projet ont déjà eu lieu pour déterminer notamment le point de rencontre de l'aménagement entre la Flandre et la Wallonie. Ce dernier se fera au nord de Rosières, du côté ouest de la E411, au niveau de la route Leemveldstraat.

Les contacts se poursuivront, par ailleurs, suite à l'avancée de l'étude.

Vous voyez que nous avons avancé, que les choses se précisent, mais il y a toute une série d'étapes techniques devant nous. C'est donc ce que qui explique le calendrier en question. On est clairement dans un projet qui se concrétise de plus en plus.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, c'est une bonne nouvelle d'entendre que l'on est proches de la concrétisation.

Vous avez dit que l'étude vient de se terminer. Je ne devrais pas vous poser de question, mais vous m'avez décrit la problématique par rapport aux passerelles, au nœud sur lequel le corridor doit s'imbriquer : les décisions sont-elles déjà prises par rapport à cela ? Je suppose que oui, puisque j'entends que le contact se ferait au niveau de Rosières.

Je suivrai le dossier de très près parce que je pense que nous sommes tous dans l'attente de cette possibilité de relier Louvain-la-Neuve à Bruxelles. C'est vraiment un enjeu très important pour la mobilité douce et pour offrir ces alternatives dont nous parlons depuis un certain temps.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA
FERMETURE DES GUICHETS DE LA SNCB »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la fermeture des guichets de la SNCB ».